

Mémoire en vue de la consultation de la Fonderie Horne de Glencore

Rouyn-Noranda, 13 octobre 2022

À qui de droit,

Les informations rendues publiques au cours des derniers mois concernant l'arsenic dans l'air de Rouyn-Noranda sont plutôt inquiétantes!

Nous avons été informés des effets délétères des émanations de la Fonderie Horne pour la santé de la population de Rouyn-Noranda. Nous savons que nous sommes plus à risque de développer des cancers, les enfants peuvent naître de façon prématurée et être de petit poids, les rendant ainsi plus vulnérables. Notre espérance de vie est réduite. Il n'y a aucun doute dans notre esprit : les contaminants rejetés dans l'air par la fonderie en sont la cause principale.

Nous vivons à Rouyn-Noranda depuis 53- ans et nous sommes profondément attachés à ce milieu social et culturel foisonnant. 54

L'impact des émanations d'arsenic dans l'air est connu depuis 2004; ça fait donc 18 ans que la population attend des correctifs majeurs de la part de Glencore. Nous n'avons plus confiance en cette entreprise pour apporter des changements notables à moins que les instances gouvernementales resserrent leurs normes et contrôles.

Nous voudrions pouvoir vivre à Rouyn-Noranda sans danger. Nous aimerions croire que notre santé et celle de nos concitoyen.ne.s n'y sont pas menacées. La situation est insoutenable et doit changer. Le gouvernement doit défendre la population et exiger que Glencore – Fonderie Horne respecte nos normes québécoises. Les médecins de Rouyn-Noranda, qui observent au quotidien l'état de santé de leurs patients, réclament aussi le respect des normes concernant les métaux.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous soumettons, dans le présent mémoire, nos demandes visant la protection de la santé de la population de notre ville :

- **L'atteinte de la cible intermédiaire de concentration annuelle de 15 ng/m³ d'arsenic dans l'air d'ici novembre 2023.** Considérant qu'il s'agit de la seule cible sécuritaire pour les populations vivant à proximité de la fonderie.

- Toujours concernant l'arsenic : **l'atteinte de la norme provinciale de 3 ng/m³ par la Fonderie Horne au plus tard d'ici quatre ans.** Nous avons droit à la même qualité d'air que partout ailleurs au Québec. C'est une question de santé et de justice.

- **L'atteinte des normes provinciales** pour les autres métaux (plomb, cadmium, nickel, etc.) dès la première année de l'autorisation ministérielle débutant en novembre 2022.

- **Que des cibles maximales aux 8 heures** soient identifiées par la santé publique. Une moyenne journalière cache des pics, il faut des mesures tous les jours et aux périodes concernées.

- **La décontamination des sols** dans tous les secteurs de la ville de Rouyn-Noranda qui ont été contaminés, d'ici 1 an. Si les normes de la qualité de l'air sont respectées à l'avenir, il s'agira des derniers travaux de ce genre que l'entreprise aura à faire.

- **L'ajout de stations de mesures de la qualité de l'air** tout autour de la Fonderie (sur 360 degrés) avec des mesures journalières indépendantes.

- **La surveillance de tous les métaux et contaminants au potentiel cancérigène ou nocif pour la santé** (entre autres : arsenic, plomb, cadmium, nickel, particules fines, antimoine, chrome, etc.)

- **Le suivi des particules fines (PM2,5)** afin de s'assurer du respect des normes en vigueur.

- **Des études de biosurveillance de suivi** pour l'exposition aux métaux et contaminants pour l'ensemble de la population de Rouyn-Noranda.

- **L'accès public et gratuit aux données** d'échantillonnage environnemental de la Fonderie Horne de Glencore.

Nous sommes en désaccord avec le projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore puisqu'il ne protégera pas notre santé et celle des nôtres. Les délais proposés pour l'atteinte des normes sont inacceptables.

Glencore peut assainir l'air dès maintenant en modifiant ses intrants, en ralentissant sa production et en consultant des experts en métallurgie pour apporter des correctifs immédiats. Plusieurs experts sont prêts à collaborer.

Nous comptons sur votre sens des responsabilités pour que ces demandes deviennent réalité afin que les citoyen.ne.s de Rouyn-Noranda retrouvent une véritable qualité de vie.

53-54

53-54

53-54

c.c. Mme Diane Dallaire, mairesse Rouyn-Noranda